



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 2 mai 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
CHINDRIEUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MOUXY
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANCOIS
Marie-Claire BARBIER
Nicolas JACQUIER
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Robert CLERC
Gabrielle KOEHREN
Jacques CURTILLET
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Denise DE MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Départ après la 14^{ème} délibération
Pouvoir d'Eudes BOUVIER

Départ après la 11^{ème} délibération

Absents excusés :

CONJUX
SAINT PIERRE DE CURTILLE

Claude SAVIGNAC
Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Christophe DERIPPE
Jean-François BRAISSAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Véronique MERMOUD
Julie ECALARD
Estelle COSTA de BEAUREGARD

ENTRELACS
ENTRELACS
ENTRELACS
Directeur Général des services
Directeur Général Adjoint des services
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Directrice du pôle Aménagement
Responsable Communication et relations publiques
Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 avril 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 19 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 21 présents, et 22 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 15 Année : 2019

Exécutoire le : 06 MAI 2019

Affichée le : 06 MAI 2019

Visée le : 06 MAI 2019

DEPLACEMENTS

Construction de toilettes pour le personnel de conduite Ondéa, terminus « Plage du Bourget » - Dépôt d'une déclaration préalable

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, Communauté d'agglomération, est compétente pour l'organisation des transports urbains collectifs.

Des toilettes autonomes (non reliées aux réseaux) avaient été installées en 2011, cet équipement arrivant aujourd'hui en fin de vie.

L'aménagement de toilettes doubles homme et femme (obligatoires dans le cadre de la législation relative au droit du travail) est envisageable dans un bâtiment communal situé à proximité. La commune du Bourget du Lac a donné son accord de principe pour la mise à disposition de ce local à Grand Lac en vu de permettre la réalisation de cet aménagement.

Il est précisé que cet aménagement présentera plus d'avantages que des toilettes autonomes (frais d'entretien réduits, qualité d'usage, ...)

Le coût des travaux est estimé à 55 000 €, (il est précisé que des toilettes autonomes doubles coûtent environ 45 000 €). Grand Lac envisage donc de déposer une déclaration préalable de travaux. Les travaux seront réalisés aux printemps 2019.

Pour cela, il convient d'autoriser Monsieur le Président à déposer une déclaration préalable de travaux.

Les crédits régulièrement inscrits au budget Transports urbains seront imputés sur la section d'investissement.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer la déclaration préalable de travaux et à signer tous les documents afférents à la réalisation de cet aménagement.

Aix-les-Bains, le 2 mai 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 19
- Votants : 20
- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Construction de toilettes pour le personnel de conduite Ondéa, terminus " Plage du Bourget " - Dépôt d'une déclaration préalable

Date de transmission de l'acte : 06/05/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 06/05/2019

Numéro de l'acte : d2873 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190502-d2873-DE

Date de décision : 02/05/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.7. Transports